

FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE ET D'ACCEPTATION DES RISQUES

Gym Gyo

En signant ce formulaire, l'abonné reconnaît et accepte ce qui suit :

1. Surveillance et sécurité

L'abonné est informé que des caméras de surveillance sont installées dans les locaux du Gym Gyo afin d'assurer la sécurité des usagers et des équipements.

2. Risques liés à l'activité physique

L'abonné comprend que la pratique d'activités de conditionnement physique comporte des risques inhérents.

Ces risques peuvent varier selon l'état de santé, la condition physique et les habitudes d'entraînement de chaque personne.

Parmi les risques possibles (sans s'y limiter) :

Tension artérielle irrégulière, inconfort thoracique, étourdissements, perte de conscience, crampes, nausées, et dans de rares cas, complications cardiaques.

3. Responsabilités de l'abonné

L'abonné s'engage à :

Respecter les règles, les consignes et les méthodes sécuritaires liées aux activités pratiquées;

Informar le personnel de toute condition ou information pertinente pouvant influencer sa participation;

Ne pas dépasser ses capacités physiques;

Cesser immédiatement toute activité en cas de malaise, douleur, fatigue excessive ou symptôme inhabituel;

Demander assistance à une personne présente si nécessaire;

Utiliser le bouton d'urgence installé dans la salle en cas de situation critique.

4. Information et accompagnement

L'abonné sait qu'il peut poser des questions au personnel du Gym Gyo concernant les risques, les services, les installations, les appareils et tout autre équipement mis à sa disposition.

5. Acceptation des risques

L'abonné confirme avoir pris connaissance des risques et conditions décrits ci-dessus et accepte de participer aux activités en toute connaissance de cause.

Gym Gyo n'est pas responsable des blessures, accidents ou dommages découlant de la pratique d'activités physiques.

SERVICES INCLUS AVEC L'ABONNEMENT

Accès libre à la salle d'entraînement de 5 h à 23 h, 7 jours sur 7.

Utilisation de tous les équipements disponibles, les casiers et les douches.

L'horaire peut être modifié par la direction sans préavis.

POLITIQUE DE PAIEMENT

Modes de paiement

Pour l'abonnement mensuel est payable immédiatement.

Pour l'abonnement annuel : Il est possible de payer le montant complet ou par versements mensuels.

Paiement accepté : comptant, crédit ou chèque.

Frais administratifs

Des frais de 25 \$ (taxes incluses) s'appliquent pour tout paiement refusé.

Compte en souffrance

Tout abonnement avec paiement impayé est suspendu jusqu'à régularisation.

Renouvellement

Aucun renouvellement n'est effectué sans autorisation et signature de l'abonné.

REPORT DE SERVICE POUR INVALIDITÉ

En cas d'invalidité de plus de 2 semaines, l'abonné peut demander un report équivalent à la période non utilisée.

La demande doit être faite dans les 2 semaines suivant la fin de l'invalidité.

Un document médical indiquant les dates de début et de fin de l'invalidité est obligatoire.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

(Conformément aux exigences de la Loi sur la protection du consommateur)

Le consommateur peut résilier son contrat : Sans frais si le commerçant n'a pas encore commencé à fournir le service;

Dans un délai équivalent à 1/10 de la durée du contrat si le service a déjà commencé.

Dans ce cas, le commerçant peut exiger au maximum 1/10 du prix total.

La résiliation est effective dès l'envoi de l'avis écrit.

Le commerçant doit rembourser les sommes dues dans les 10 jours suivant la résiliation.

Le consommateur peut consulter les articles 197 à 205 de la Loi sur la protection du consommateur pour plus de détails.